

1183

7 juillet 1982

Aide financière de 15 mio fr. à la Banque Ouest Africaine de développement

Département des affaires étrangères. Proposition du
23 juin 1982 (annexe)

Département des finances. Co-rapport du 5 juillet 1982
(adhésion)

Département de l'économie publique. Co-rapport du 5 juillet
1982 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

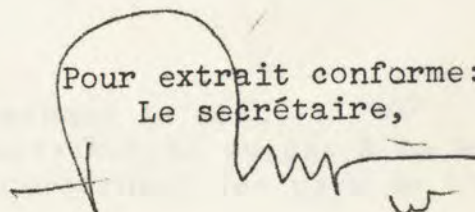
d é c i d e :

Il est accordé à la Banque Ouest Africaine de Développement une 2ème aide financière de fr. 15 millions, dont fr. 12 millions à titre de prêt et fr. 3 millions à titre de contribution non-remboursable à la charge du Crédit de Programme de fr. 1'650 millions pour la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement (AF du 8 décembre 1980).

Extrait du procès-verbal:

- EDA 10 pour exécution
- EFD 7 pour connaissance
- EVD 5 " "
- EFK 2 " "
- FinDel 2 " "

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,



distribuée

Fera l'objet d'un communiqué
de presse après la signature
de l'Accord



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

AU CONSEIL FÉDÉRAL

1. INTRODUCTION

La présente proposition sollicite l'octroi d'une aide financière de Fr. 15 millions à la BOAD, dont Fr. 12 millions sous forme de prêt pour permettre le financement de projets de développement prioritaires dans les pays membres de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA), plus particulièrement dans les pays les moins avancés de la zone, et Fr. 3 millions sous forme de contribution non-remboursable pour le financement d'études de projet, d'assistance technique et d'appuis spécifiques de la BOAD à ses partenaires nationaux, notamment les institutions financières nationales de développement. Cette aide financière de Fr. 15 millions fait suite à une première aide de Fr. 10 millions accordée en décembre 1978 qui est maintenant entièrement engagée.

Il est proposé d'imputer le montant de Fr. 15 millions au Crédit de Programme de Fr. 1'650 millions pour la Coopération technique et l'Aide financière en faveur des pays en développement (AF du 8 décembre 1980).

La présente proposition se présente comme suit :

- Chapitres 2 : Principales caractéristiques de la BOAD
 3 : La première contribution de la Suisse à la BOAD
 4 : Proposition pour une deuxième contribution
 5 : Justification du projet
 6 : Financement
 7 : Consultations préalables
 8 : Proposition

- Annexes 1 : Données statistiques concernant la BOAD 2/
 2 : Utilisation de la 1ère contribution suisse à la BOAD 2/
 3 : Indicateurs économiques concernant les pays de l'UMOA 2/

2. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA BOAD 1/

21. Origine et but de la Banque

Le grand nombre et la variété des organismes régionaux en Afrique de

Des informations statistiques concernant la BOAD sont présentées en Annexe 1.

Les Annexes, d'ordre strictement technique, ne sont pas envoyées au Conseil Fédéral.

l'ouest témoignent de l'existence d'une volonté d'intégration régionale. L'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) est l'une des plus anciennes et des plus importantes de ces institutions. Elle a été fondée en 1962 pour prendre la relève du système monétaire colonial. Ses pays-membres sont à l'heure actuelle le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Haute-Volta, le Niger, le Sénégal et le Togo. La particularité de l'Union monétaire est d'avoir une unité monétaire commune (le franc CFA) ayant une relation de change fixe avec le franc français et un institut monétaire commun, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Un accord de coopération avec la France garantit la pleine convertibilité du franc CFA. Au moment du renouvellement de cet accord en 1973, il a été décidé d'élargir l'objectif de la politique monétaire qui, traditionnellement, incluait la continuation de la coopération monétaire entre les Etats-membres et la stabilité de l'unité monétaire de la zone. Cet élargissement devait porter sur les deux éléments suivants :

- une réduction des déséquilibres économiques dans la zone;
- une intégration économique accrue.

Pour réaliser ces deux objectifs complémentaires, il était nécessaire de créer une nouvelle institution aux côtés de la BCEAO. C'est la raison pour laquelle les Etats-membres de l'UMOA décidèrent de créer la BOAD en octobre 1974. La BCEAO et la BOAD dépendent toutes deux directement du Conseil des Ministres de l'Union monétaire.

La BOAD est donc la banque de développement de la zone. D'après ses statuts et sa "Déclaration de politique générale", la BOAD est essentiellement une institution de solidarité puisqu'elle doit "surtout s'intéresser aux Etats les plus défavorisés et ainsi tenter d'atténuer les disparités de développement dans la zone.

22. Actionnaires

Le capital souscrit de la BOAD se monte à FCFA 26 milliards ^{1/} dont FCFA 5.95 milliards avaient été libérés au 31 décembre 1981. Les actionnaires et la répartition des droits de vote au Comité de direction (conseil d'administration) de la BOAD sont les suivants (au 31 décembre 1981) :

^{1/} Fr. 1 = FCFA 150

- 3 -

Au 31 décembre 1981

Membres régionaux	Participation en millions de FCFA	Voix au Comité de Direction
	-----	-----
- Bénin	350	1
- Côte d'Ivoire	350	1
- Haute-Volta	350	1
- Niger	350	1
- Sénégal	350	1
- Togo		1
- Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	2'100	3
 Membres non-régionaux		
- France	750	1
- R F A	500	1
- B E I	500	1
T o t a l	<u>5'950</u>	<u>12</u>

23. Opérations23.1 Répartition par pays

Au cours de ses 6 premières années d'activités, la BOAD a approuvé 45 opérations pour un montant total de FCFA 24.1 milliards, approbations qui se décomposent comme suit :

	Nombre d'opérations	Montant (en mio. FCFA)
	-----	-----
- prêts	40	23'670
- participations	5	405
	-----	-----
	45	24'075
	==	=====

Les activités de la BOAD ont bénéficié plus que proportionnellement aux pays les plus pauvres de l'Union comme le montre le tableau ci-dessous :

	PNB/Hab. 1979	Population		Opérations BOAD 1976-81	
	(en dollars)	en mil- lions	en % du total	En mio. de FCFA	en % du total
	-----	-----	-----	-----	-----
- Côte d'Ivoire	1'060	8.1	26.7	2'640	11.0
- Sénégal	430	5.5	18.2	4'104	17.0
Sous-total		13.6	44.9	6'744	28.0
- Bénin	250	3.4	11.2	3'981	16.5
- Hte-Volta	180	5.6	18.4	5'515	22.9
- Niger	270	5.2	17.2	4'499	18.7
- Togo	340	2.5	8.3	3'336	13.9
Sous-total		16.7	55.1	17'331	72.0
Total général		30.3	100.0	24'075	100.0
		====	=====	=====	=====

23.2 Répartition sectorielle

Du point de vue sectoriel, les activités de la BOAD se sont réparties de la façon suivante au cours de cette même période (1976-81) :

	N. de projets	Montants (en mio. de FCFA)	%
	-----	-----	-----
<u>Développement rural</u>			
<u>Agriculture</u>			
Projets agricoles	2	1'247	
Lignes de crédit	2	950	
Elevage	1	650	
Pêche (ligne de crédit)	1	180	
Hydraulique villageoise	8	4'473	
	<u>14</u>	<u>7'500</u>	31.2
<u>Industrie</u>			
Projets industriels	5	3'747	
Lignes de crédit (PME)	4	2'415	
Domaines industriels (PME)	3	572	
	<u>12</u>	<u>6'734</u>	28.0
<u>Electrification</u>	7	4'358	18.1
<u>Télécommunications</u>	5	2'417	10.0
<u>Autres infra. modernes</u>	3	2'661	11.0
<u>Participations</u>	4	405	1.7
T o t a l	45	24'075	100.0
	==	=====	=====

1/ Dont FCFA 1'200 millions financés par la contribution financière de la Suisse accordée à la BOAD en décembre 1978.

On estime que le 44 % ^{1/} du montant de FCFA 24.1 milliards accordés par la BOAD au cours de 1976-81 (c.à.d. les projets de développement rural, les lignes de crédit en faveur des PME et l'aménagement de domaines industriels) ont bénéficié directement à des populations défavorisées. Les autres projets ont contribué à l'amélioration des infrastructures modernes des économies concernées.

23.3 Taux d'intérêt

Ce chiffre de 44 % est largement le résultat des limites du fonds de bonification d'intérêt alimenté par la BCEAO sur ses bénéficiaires. En effet, la BOAD poursuit une politique d'intérêt différenciée qui permet de financer des projets dont la rentabilité financière est limitée tout en présentant une rentabilité économique élevée. A l'heure actuelle, ces taux varient entre 8 % pour les projets de développement rural et les lignes de crédit aux banques de développement locales (qui elles-mêmes accordent des prêts aux petites et moyennes entreprises et aux petits paysans) et 10.5 / 11.5 % pour les projets d'infrastructures modernes (télécommunications, électrification) et les opérations productives (industries, etc.).

Le taux d'intérêt qui permet à la BOAD d'assurer son équilibre financier est actuellement de l'ordre de 11 %; les opérations qui bénéficient d'un taux de 8 % sont donc subventionnées à raison de 3 %.

23.4 Ressources de la BOAD

Au 31 décembre 1981, les ressources à long terme totales mobilisées par la BOAD au cours de ses 6 premières années d'activités se montaient à FCFA 35.6 milliards, dont FCFA 19.2 milliards à l'intérieur de l'UMOA (participations au capital des Etats-membres et de la BCEAO et dotations spéciales de la BCEAO) et FCFA 16.4 milliards à l'extérieur de la zone, sous les formes suivantes :

P r ê t s

	Participations au capital (FCFA millions)	FCFA millions	Taux d'intérêt
- Suisse	-	1'295	2 %
- R F A	500	2'265 ^{2/}	5 - 10 %
- France	750	8'000 ^{3/}	6.5 - 8.25 %
- B E I	500	1'541	2 et 8 %
- I D A	-	825	0.75 %
	1'750	13'926	
Augmentation prévue	750	=====	
	2'500		

Sans la contribution suisse de FCFA 1'200 millions accordée en décembre 1978, ce chiffre serait de 41 %.

D E G (FCFA 1'200 millions) et K f W (FCFA 1'065 millions).

Caisse Centrale de Coopération Economique (FCFA 500 millions) et Banque Française du Commerce Extérieur (FCFA 7'500 millions).

Sur ce montant de FCFA 35.6 milliards, FCFA 31.8 milliards avaient été engagés au 31 décembre 1981 (et FCFA 16.6 milliards avaient été déboursés), laissant un solde de FCFA 3.8 milliards pour de futurs engagements.

Etant donné que les nouveaux engagements prévus pour 1982-84 se monteront probablement à FCFA 25 milliards, la BOAD devra trouver en 1982 et 1983 environ FCFA 21 milliards de financement. Une faible partie de ces fonds proviendront de l'augmentation du capital social libéré et de dotations non-affectées de la BCEAO, alors que le reste devra être emprunté à l'extérieur. La ligne de crédit suisse proposée de Fr. 15 millions, dont 12 millions pour des projets d'investissement, permettra de couvrir le 7 % des besoins de financement de la BOAD pour des projets de développement pendant cette période.

Des négociations sont en cours avec la Banque Mondiale et d'autres sources extérieures de financement. Il faut souligner que les capitaux qui manqueront le plus sont ceux qui peuvent être empruntés par la BOAD à des conditions favorables d'où l'importance de la contribution suisse faisant l'objet de la présente proposition.

23.5 Contrôle

Les instruments de contrôle des opérations et des comptes de la Banque sont principalement au nombre de trois :

- le rapport annuel du Commissaire contrôleur nommé par le Conseil des Ministres de l'UMOA;
- le rapport annuel du Président de la Banque adressé au Comité de Direction puis présenté au Conseil des Ministres de l'UMOA et enfin aux Chefs des Etats de l'UMOA;
- le rapport de révision annuel d'une fiduciaire indépendante et reconnue internationalement (en ce moment Price Waterhouse Africa / Abidjan).

Il faut mentionner que, dans un rapport complémentaire préparé par Price Waterhouse Africa et intitulé "Evaluation de l'organisation et des procédures de contrôle de la BOAD" du 25 mai 1981, Price Waterhouse relève "le niveau de compétence et de motivation exceptionnels de l'ensemble de l'encadrement".

23.6 Conclusions générales sur la BOAD

Nos conclusions générales sur le rôle de la BOAD au sein de l'UMOA sont présentées au chapitre V (Justification du soutien apporté par la Suisse).

3. LA PREMIERE CONTRIBUTION DE LA SUISSE A LA BOAD

(Accord de coopération en date du 20.12.78)

31. Buts de l'intervention

La contribution de la Suisse à la BOAD vise à :

- renforcer la position de la Banque en tant qu'institution financière sous-régionale de développement;
- inciter la Banque à financer davantage de projets en faveur des populations défavorisées de la Sous-Région;
- augmenter encore l'aide suisse aux pays les moins avancés de la zone, c'est-à-dire la Haute-Volta et le Niger, en n'excluant pas pour autant les régions pauvres du Bénin, du Togo et du Sénégal;
- contribuer à renforcer le processus d'intégration économique et sociale en Afrique de l'Ouest.

32. Composantes

La première aide financière de la Suisse à la BOAD, d'un montant total de 10 millions de francs suisses, comporte deux volets distincts :

- le premier consiste en une contribution non-remboursable de 0.75 million de francs suisses réservée au financement d'études de projets d'investissements et de l'assistance technique;
- le deuxième porte sur un prêt (ligne de crédit) de 9.25 millions de francs suisses destiné à concourir au financement de projets d'investissement spécifiques.

32.1 Contribution non-remboursable pour le financement d'études et d'assistance technique

La dotation suisse de 0,75 million de francs suisses est destinée à financer les études de projets d'investissement (études d'identification et de factibilité), de même que d'assistances techniques spécifiques et en même temps à constituer un "Fonds suisse de financement d'études et d'assistance technique" ("Fonds suisse") renouvelable. Toute étude financée sur la contribution de la Suisse qui conduit à la réalisation du projet avec un prêt de la Banque, est imputée à ce prêt et remboursée au "fonds suisse". Le "fonds suisse" est en plus alimenté par le produit de l'intérêt du prêt de la Suisse (voir sous 32.2).

Les études que la Banque est amenée à financer sur fonds suisses doivent toutes avoir été approuvées par la DDA.

32.2 Contribution sous forme de prêt (ligne de crédit)

Le prêt suisse de 9,25 millions de francs suisses (correspondant initialement à environ 1'200 millions de FCFA) est assorti de conditions relativement "douces". Le but est en effet de permettre à la BOAD de contribuer au financement de projets en faveur de populations démunies et visant par conséquent davantage des objectifs d'ordre socio-économique que de rentabilité financière.

Le taux d'intérêt du prêt suisse est de 2 % l'an. Le taux de rétrocession de la Banque est fixé à 5,5 % l'an, (sauf accord contraire entre les deux Parties contractantes), laissant ainsi 3,5 % de marge à la BOAD pour couvrir ses frais.

Les intérêts courus sont calculés sur le découvert moyen et sont versés le 31 décembre de chaque année au "Fonds suisse".

La durée du prêt est de 16 ans avec un délai de grâce de 6 ans. (La durée moyenne des prêts de la BOAD est de 15 ans).

Les projets au financement desquels le prêt suisse participe doivent répondre aux principes et critères définis dans la Loi fédérale sur la coopération au développement et de l'aide humanitaire, c'est-à-dire, bénéficiers aux pays et populations les plus pauvres et être approuvées préalablement par la DDA.

La participation suisse au financement d'un projet donné ne doit en principe pas dépasser le 50 % du prêt accordé par la BOAD, ni excéder 250 millions de FCFA.

L'Accord de coopération stipule en outre ce qui suit :

- Les prêts qui sont accordés par la Banque avec une participation du prêt suisse bénéficient de la garantie de l'Etat sur le territoire duquel le projet d'investissement est réalisé.
- Le remboursement du prêt s'effectuera en droits de tirage spéciaux (DTS), à raison de 1/10 du montant du prêt, payable annuellement, en faveur de la Confédération, la première fois le 31 décembre 1984. La Suisse n'exclut pas toutefois "la possibilité de transformer une partie du prêt ... en une participation au capital de la Banque".
- Le prêt suisse doit être inscrit séparément au bilan de la Banque sous la dénomination de "Prêt suisse pour le financement de projets d'investissement". Sa gestion fait l'objet d'une comptabilité distincte, permettant de connaître à tout moment son affectation exacte.

32.3 Autres dispositions importantes

Parmi les nombreuses autres dispositions de l'Accord de coopération, nous en relèverons deux, qui sont d'actualité toute particulière :

- La première concerne l'inspection des projets financés par la Suisse :

L'Accord de Coopération prévoit à cet effet que la Banque donnera "la possibilité aux représentants du Gouvernement suisse d'inspecter les projets au financement desquels le Gouvernement suisse aura participé et d'examiner tout document s'y rapportant".

- La deuxième a trait aux appels d'offres. Elle stipule que "les entreprises situées sur le territoire de la Confédération suisse sont habilitées à participer aux appels d'offres pour tous les projets financés par la Banque".

33. Utilisation de la première contribution

33.1 Etudes financées sur la dotation suisse pour études et assistance technique

(a) Etudes terminées

- . Hydraulique villageoise au Togo (Etude de factibilité concernant le projet mentionné sous 33.2 ci-après);
Coût : 6,4 M FCFA.
- . Communautés de base au Sénégal (Identification de petits projets intégrés réalisables au niveau des communautés de base);
Coût : 23,3 M FCFA.
- . Communautés de base en Haute-Volta (Identification des petits projets intégrés réalisables au niveau des communautés de base);
Coût : 11,0 M FCFA.
- . Filière avicole moderne au Niger (Etude de factibilité);
Coût : 17,8 M FCFA.
(Cette étude a entretemps abouti à l'élaboration d'un projet qui a fait l'objet d'un prêt de la BOAD au Niger de 900 M FCFA).

(b) Etudes en cours

- . Aménagement hydro-agricole de Yéléwani au Niger (Etudes techniques complémentaires);
Coût : 49,0 M FCFA.

- . Hydraulique villageoise au Bénin (Etude de factibilité);
Coût : 10,6 M FCFA.
- . Aménagement de petits périmètres maraîchers au Togo (2 études de factibilité);
Coût : 11,2 M FCFA.

33.2 Projets d'investissement financés sur la première ligne de crédit

- . Développement intégré de la Vallée du Kou en Haute-Volta (Réhabilitation et développement, sous forme de coopération, d'un ancien périmètre rizicole; superficie totale : env. 1'200 ha);
Coût total : 477.5 M FCFA
Prêt de la BOAD : 372.0 M FCFA
(dont 186 M FCFA imputés sur la ligne de crédit suisse).
- . 200 forages dans le Liptako Nigérien (Contribution au programme d'hydraulique villageoise du Niger);
Coût total : 415.0 M FCFA
Prêt de la BOAD : 370.0 M FCFA
(dont 185 M FCFA imputés sur la ligne de crédit suisse).
- . Hydraulique villageoise au Togo (Objectif : 150 forages équipés de pompes manuelles ou à pédales; 120 dans le socle, 30 en zone sédimentaire);
Coût total : 786.0 M FCFA
Prêt de la BOAD : 634.0 M FCFA
(dont 250 M FCFA financés sur la ligne de crédit suisse).
- . Brigades de puits au Sénégal (Renouvellement et renforcement des équipements de 7 brigades de puits modernes);
Coût total : 832.0 M FCFA
Prêt de la BOAD : 580.0 M FCFA
(dont 290 M FCFA imputés sur la ligne de crédit suisse).
- . Coopérative de pêcheurs marins artisans au Bénin (Equipement en matériel d'une trentaine d'unités de pêche, groupements pré-coopératifs encadrés par un projet PNUD / FAO);
Coût total : 308.5 M FCFA
Prêt de la BOAD : 180.0 M FCFA
(dont 90 M FCFA imputés sur la ligne de crédit suisse).
- . Hydraulique pastorale / Energie solaire au Sénégal (Equipement d'un forage existant à Yaré Lao d'une pompe solaire thermodynamique en vue de couvrir les besoins en eau de la population et du bétail des environs);

Coût total 441.0 M FCFA

Prêt de la BOAD : 302.0 M FCFA

(dont 199 M FCFA imputés sur la ligne de crédit suisse).

34. Bilan intérimaire de la première contribution suisse à la BOAD (1978-82)

34.1 Situation récapitulative des engagements et des déboursements (état au 31.5.82)

(a) Dotation pour études et assistance technique (F.S. 750'000.--)

Imputations autorisées

Etudes	Montant (en M FCFA)	Tirages effectués (en M FCFA)
- Hydraulique villageoise au Togo	6,4	6,4
- Communautés de base au Sénégal	23,3	23,3
- Communautés de base en Haute-Volta	11,0	9,0
- Aviculture au Niger	17,8	17,8
- Aménagement de Yéléwani au Niger	49,0	
- Hydraulique villageoise au Bénin	10,6	
- Aménagements de petits périmètres maraîchers au Togo	11,2	
	<u>129,3</u>	<u>56,5</u>
	=====	=====

(b) Ligne de crédit pour projets d'investissements (F.S. 9'250'000.--)

Imputations autorisées

Projets	Montant (en M FCFA)	Tirages effectués (en M FCFA)
- Vallée de la Kou (Haute-Volta)	186	93,5
- 200 forages (Niger)	185	115,6
- Hydraulique villageoise (Togo)	250	193,9
- Brigades de puits (Sénégal)	290	272,4
- Coopératives de pêcheurs (Bénin)	90	18,0
- Hydraulique pastorale (Sénégal)	199	-
	<u>1'200</u>	<u>693,4</u>
	=====	=====

Le solde non encore engagé de la première ligne de crédit s'élève actuellement à environ 220 M FCFA. (Nous sommes en train d'étudier avec la Banque la possibilité d'affecter ce reliquat à un projet en cours.

34.2 Appréciation générale de notre collaboration avec la BOAD jusqu'à présent

Notre première contribution à la BOAD a permis de soutenir une jeune institution de coopération régionale, solidement fondée, dynamique et rigoureusement gérée, et dont l'encadrement presque entièrement africain se distingue par un très haut niveau de compétence et de motivation.

Les études et projets que la Banque a financés (ou qu'elle est encore en train de financer), sur fonds suisses, répondent toutes aux principales préoccupations de notre Loi sur la Coopération au Développement (Hydraulique villageoise, petit crédit agricole, soutien à des coopératives, etc.).

Sur les 6 projets d'investissement financés sur la ligne de crédit suisse en cours, nous avons pu en suivre 4 de plus près, à savoir les projets d'hydraulique au Togo et au Niger, le projet de développement intégré dans la Vallée du Kou (Haute-Volta) et le projet de coopératives de pêcheurs au Bénin, et ainsi pu apprécier nous-mêmes la qualité des prestations (travail d'évaluation, de gestion et de supervision de projets; assistance technique diverses apportées aux institutions partenaires dans les différents pays, etc.) fournies par les différents services de la Banque.

Quant aux autres projets que nous n'avons pas pu visiter jusqu'à présent (2 projets au Sénégal), nous avons régulièrement été tenus au courant par la Banque de leur avancement et des problèmes rencontrés.

4. PROPOSITION POUR UNE DEUXIEME CONTRIBUTION DE LA SUISSE A
LA BOAD

41. Buts

La poursuite de notre aide financière à la BOAD vise à renforcer encore la coopération déjà étroite entre la Suisse et la BOAD, dont les principaux buts sont définis dans la section 31 ci-dessus.

42. Composantes de la contribution

Nous proposons que la deuxième contribution soit composée d'une ligne de crédit de Fr. 12 millions et d'une contribution non-remboursable de Fr. 3 millions pour le financement des opérations suivantes :

	en millions de francs suisses -----	en millions de FCFA -----
(a) participation au financement de projets d'investissement conformes aux objectifs de la Loi sur la coopération au développement	12,0	1'800
(b) contribution au fonds d'études et d'assistance technique	3,0	450
	----- 15,0	----- 2'250
	=====	=====

43. Ligne de crédit pour le financement de projets d'investissement

La deuxième ligne de crédit servira (comme la première) prioritairement à financer des projets bénéficiant aux populations pauvres de la zone, notamment à celles vivant dans les pays moins avancés de l'Union. Il s'agira dans la plupart des cas de projets visant soit à satisfaire des besoins de base de la population, soit à promouvoir des activités économiques de petite et de moyenne dimension (PME) par l'intermédiaire d'institutions financières nationales de développement (IFND).

Parmi les projets se trouvant actuellement dans le "pipeline" de préparation de la Banque, nous avons - provisoirement - retenu les titres suivants :

- Hydraulique villageoise au Bénin - Réalisation d'un programme de 200 points d'eau;
- 3ème Fonds de Développement Rural en Haute-Volta - Financement du volet "hydraulique";
- Ligne de crédit à la CNCA du Niger pour le développement de la culture attelée;
- Ligne de crédit à la CNCA du Togo pour le financement de petits aménagements agricoles;
- Aménagement hydro-agricole de Yéléwani au Niger;
- Hydraulique villageoise au Niger - Réalisation d'un programme de 200 puits.

44. Contribution au fonds d'études et d'assistance technique

Cette contribution vise (a) à financer, comme jusqu'à présent, des études de projets de la Banque répondant à nos critères de développement, de même que des missions d'experts de courte durée à la BOAD (dans des domaines spécifiques) et (b) à renforcer substantiellement l'assistance technique que la Banque peut, grâce à ses compétences et ses expériences propres, fournir à ses partenaires nationaux et plus particulièrement aux IFND qui en ont un urgent besoin.

Ces "assistances techniques" aux partenaires nationaux que nous serons amenés à financer (sur demande de la BOAD) pourront prendre la forme, soit de missions de collaborateurs de la BOAD ou d'experts recrutés par la Banque (avec mandats clairement définis), soit de stages de formation de cadres d'institutions nationales auprès de la BOAD ou d'autres institutions.

45. Conditions de la 2ème contribution de la Suisse

45.1 Conditions du prêt

Le prêt sera assorti des conditions suivantes :

- Taux d'intérêt : 4 % p.a.
- Taux de rétrocession de la Banque : 8 % p.a.
(laissant ainsi à la Banque une marge de 4 % pour couvrir ses frais et le risque de change)
- Durée du prêt : 16 ans (avec 6 ans de différé)

- Le prêt sera (comme l'est le premier prêt suisse) remboursable en droits de tirage spéciaux, ce qui permettra à la BOAD de réduire le risque de change.
- La participation suisse au financement d'un projet donné ne dépassera en principe pas FCFA 300 millions.
- Les projets d'investissement que la BOAD sera amenée à financer sur fonds suisses devront tous au préalable avoir été approuvés par la DDA.

45.2 Contribution au fonds d'études et d'assistance technique

Toute étude ou assistance technique que la Banque désirera imputer au "Fonds suisse" devra être approuvée au préalable par la DDA.

Le Fonds sera remboursé du coût des études financées lorsque celles-ci auront conduit à la réalisation d'un projet (financé par la BOAD).

La gestion du Fonds fera l'objet d'une comptabilité distincte, permettant de connaître à tout moment son affectation exacte.

45.3 Autres conditions

Les autres conditions de la 2ème contribution suisse seront identiques à celles de la première intervention.
(Voir chapitre 3 ci-dessus et Accord de coopération entre la Suisse et la BOAD du 20.12.78).

5. JUSTIFICATION

Au cours de ses six premières années d'activités, la BOAD a eu un impact important sur la vie économique des Etats-membres. Les principaux éléments du rôle de la BOAD qui justifie pleinement une continuation de l'assistance de la Suisse, sont les suivants :

51. Compétence et efficacité de la BOAD

La BOAD a démontré qu'elle était capable de mobiliser d'importants moyens au sein de l'UMOA mais aussi à l'extérieur, et d'investir ces ressources efficacement dans la zone. Le haut niveau de compétence et de motivation de l'ensemble de l'encadrement de la Banque est reconnu et apprécié par de nombreux établissements financiers et agences d'aide qui coopèrent avec elle.

52. Pays et populations destinataires

Deux des six pays-membres de la BOAD, la Haute-Volta et le Niger, sont des pays dits de concentration de l'aide suisse au développement. Deux autres pays, le Bénin et le Togo, figurent eux aussi parmi les pays les plus pauvres du monde. La nouvelle contribution à la BOAD nous permettra d'accentuer encore notre action en faveur de ces pays.

Les projets que nous avons pu financer, jusqu'à présent, à travers la BOAD correspondent largement à nos critères d'aide (hydraulique villageoise, petit crédit agricole, promotion de coopératives de pêcheurs, etc.). Il en sera de même à l'avenir.

53. Coopération régionale

Notre contribution à la BOAD nous donne l'occasion de soutenir et de renforcer un des rares efforts de coopération régionale entre pays en voie de développement qui ait atteint des résultats véritablement tangibles.

54. Rôle de la BOAD parmi les institutions financières intervenant dans la sous-région

La BOAD fait partie intégrante des institutions communautaires de l'UMOA et de ce fait de la vie économique des pays membres de l'Union. En tant que Banque de développement de la zone, la BOAD a un rôle important à jouer au sein des institutions de financement du développement en Afrique de l'Ouest se situant entre le Groupe de la Banque Africaine de Développement (approche continentale)

et les banques nationales de développement (dont la capacité financière et technique est dans bien des cas encore fort modeste). La BOAD a toutefois démontré qu'elle peut aider de façon efficace les "institutions financières nationales de développement" (IFND) non seulement par des lignes de crédit qu'elle leur accorde pour le financement de projets productifs de petite et moyenne dimension (PME, crédit agricole, etc.) mais aussi par les apports techniques qu'elle leur fait en tant que membre du Conseil d'Administration (lorsque la BOAD a une participation au capital de l'IFND) et par des missions de suivi et d'appui de tout genre. Il s'agit là d'un domaine que la Banque souhaite encore renforcer avec l'aide de notre deuxième contribution.

55. Besoins en ressources financières

Un des facteurs limitatifs du rôle de la BOAD au cours des années à venir sera sa capacité de mobiliser les ressources financières nécessaires. Ses besoins de financement pour la période 1982-84 sont estimés à FCFA 25 milliards. A l'heure actuelle, FCFA 3.8 milliards seulement sont effectivement disponibles (voir section 23.4 ci-dessus). Un certain nombre de négociations sont en cours, dont celle concernant la contribution suisse. Cette dernière est d'autant plus importante qu'elle est destinée en priorité aux populations moins favorisées.

6. FINANCEMENT

La deuxième contribution de la Suisse à la BOAD de Fr. 15 millions sera imputée au Crédit de Programme de Fr. 1'650 millions (AF du 8 décembre 1980). Elle sera versée, comme l'a été la première contribution, sur un compte ouvert à la Banque Nationale Suisse à Zurich, en tranches échelonnées de la façon suivante :

- une première tranche de Fr. 3 millions en 1983;
- une deuxième tranche de Fr. 3 millions en 1984;
- une troisième tranche de Fr. 4 millions en 1985; et
- une quatrième et dernière tranche de Fr. 5 millions en 1986.

Les montants nécessaires sont prévus dans la planification financière de la DDA. Le prêt de Fr. 12 millions et la contribution non-remboursable de Fr. 3 millions seront affectés respectivement aux rubriques 202.600.01 et 202.493.01 du budget.

Les déboursements en faveur de la BOAD seront, comme pour la première contribution, autorisés par la DDA sur présentation par la BOAD des justificatifs nécessaires (Les modalités et procédures exactes feront partie intégrante de l'Accord de coopération).

7. AUTRES POSSIBILITES DE COOPERATION ENTRE LA SUISSE ET LA BOAD

La BOAD fait actuellement de gros efforts pour mobiliser les ressources extérieures nécessaires jusqu'à fin 1984 (voir section 23.4 ci-dessus).

C'est ainsi qu'elle s'est adressée à la Suisse (ainsi qu'à d'autres pays européens), en février 1981, puis à nouveau en mai 1982, en vue de l'obtention d'un crédit mixte.

Le but d'une pareille intervention serait de permettre à la Banque de contribuer au financement de projets de développement pour lesquels ce type de ressources est approprié, notamment des projets d'infrastructure moderne et des projets industriels. Ceci permettrait également de renforcer la BOAD dans sa fonction d'instrument d'intégration régionale.

La demande de la BOAD est actuellement à l'étude par l'OFAEE, en collaboration étroite avec la DDA. Le montant envisagé pourrait être de l'ordre de Fr. 10 à 15 millions ce qui, ajouté au montant de la présente proposition, représenterait environ 12-15 % des besoins de la BOAD au cours des 3 années à venir.

8. CONSULTATIONS PREALABLES

- Office Fédéral des Affaires Economiques Extérieures : d'accord.
- Administration Fédérale des Finances : d'accord.

9. PROPOSITION

Sur la base des considérations exprimées ci-dessus, le Département Fédéral des Affaires Etrangères

propose

d'accorder à la Banque Ouest Africaine de Développement une 2ème aide financière, de Fr. 15 millions, dont Fr. 12 millions à titre de prêt et Fr. 3 millions à titre de contribution non-remboursable à la charge du Crédit de Programme de Fr. 1'650 millions pour la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement (AF du 8 décembre 1980).

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES

Pierre Aubert

Extrait du procès-verbal à :

- | | | | |
|----------|----|------|--------------|
| - EDA | 10 | pour | exécution |
| - EFD | 7 | pour | connaissance |
| - EVD | 5 | " | " |
| - EFK | 2 | " | " |
| - FinDel | 2 | " | " |